

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE
35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

S'LO

ID : 055-215505058-20230920-20230920_031-DE

DÉLIBÉRATION
du 20/09/2023

Le Mercredi 20 Septembre 2023 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 20230920.031

OBJET :

**Subvention
exceptionnelle – Brasse
Musique**

Le Maire certifie :

➤ Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 26/09/2023

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : 14/09/2023

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	17
Pouvoirs	5
Absents	1
Votants	23

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. COURTOIS Jean-Paul – M. DIONOT Michel – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : Mme DUPUIS Claudine à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne - Mme LECLERCQ Josiane à M NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal à M. M. ANCEAUX Jean-Luc - Mme PIGEARD Sandrine à Mme GÉRARD Christine – Mme THOUVENIN Odile à M. PIERSON Fabien.

ABSENTS / EXCUSÉS : Mme DUPUIS Claudine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – Mme LECLERCQ Josiane – M. NOEL Pascal - Mme PIGEARD Sandrine – Mme THOUVENIN Odile

SECRETARIE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 22 voix pour : Monsieur CHAZAL Raphaël.

Vu la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par l'Association Brasse Musique concernant l'organisation de la manifestation du 30 septembre 2023 à Gribeauval,

Considérant la recevabilité de la demande,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 22 voix pour :

- Décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500,00 € à l'Association Brasse Musique,
- Dit que les crédits sont en suffisance à l'article 6574 du budget primitif 2023 de la Ville.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

C. ANTION

